

Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mardi 24 juin 2021

Espace Jules Dehaene – 19 h 30 / 21 H 15

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2021 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absent : Guillaume PETYT.

1/ Accueil périscolaire : convention 2021-2022

- M. le Maire donne lecture de la convention entre la commune et Proxi Services pour l'accueil périscolaire, avec le montant des dépenses annoncé par Proxi Services pour l'année 2021-2022 sur la base de 14 enfants en moyenne journalière. La participation communale est calculée en déduisant du montant des dépenses, la participation des familles et les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.
Une subvention d'équilibre sera versée si l'effectif annuel n'est pas atteint et un reversement par Proxi Services sera réalisé si l'effectif est dépassé.
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Proxi Services.
- Tarifs accueil périscolaire :
Le conseil municipal décide une augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire à compter de septembre 2022.

Anciens tarifs

Depuis le 1 ^{er} septembre 2016	
Tarif à la vacation	QF
1.45 €	0 à 399
1.55 €	400 à 609
1.65 €	610 à 749
1.75 €	750 à 999
1.85 €	1000 et plus

Nouveaux tarifs

Pour la rentrée 2021/2022	
Tarif à la vacation	QF
1.50 €	0 à 399
1.60 €	400 à 609
1.70 €	610 à 749
1.80 €	750 à 999
1.90 €	1000 et plus

2/ Personnel communal

Accord du conseil municipal pour :

- le renouvellement de deux contrats PEC pour la restauration scolaire et l'entretien des bâtiments, l'un au 30 septembre 2021 et l'autre au 13 octobre 2021. En cas de refus de renouvellement, des demandes de nouveaux contrats seront faites.
- le recrutement d'agents pendant les vacances scolaires d'été pour l'entretien des locaux :
 - un agent communal ne pouvant plus, sur avis médical, procéder aux gros nettoyages des vacances

- le protocole sanitaire d'entretien des locaux pendant les Accueils Collectifs de Mineurs n'ayant pas été assoupli.

3/ Organisation de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021

Monsieur le Maire rappelle que depuis janvier 2021, pour répondre aux protocoles sanitaires liés à la COVID19, la cantine fonctionne à deux services, les groupes « classes » devant être distanciés.

Vu le nombre croissant d'inscriptions en cantine scolaire, Monsieur le Maire indique que même si les conditions sanitaires s'amélioreraient et que la distanciation n'était plus nécessaire en cantine à la rentrée de septembre, le passage en deux services sera indispensable.

Une modification des horaires des écoles sera nécessaire pour que le temps de pause méridienne soit de 1 h 45 minimum, ce qui engendrera une demande de modification d'horaire de bus.

Ce passage à deux services engendrera des modifications de planning du personnel communal et nécessitera de déterminer les lieux d'accueil des enfants.

M. le Maire propose de maintenir un contrat avec un prestataire pour la préparation des repas à la rentrée scolaire, le temps de s'adapter au nouveau fonctionnement.

Bertrand DECANTER interroge sur la mise en place d'un self-service en cantine. Les travaux nécessaires seront réalisés avec le changement du sol pour la rentrée 2022-2023.

Monsieur le Maire signale l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école Saint Cœur de Marie à compter de la rentrée 2021/2022.

4/ Fixation du montant des crédits alloués à l'école publique pour l'année scolaire 2021/2022

Le Conseil Municipal fixe à 31.60 € par élève le montant alloué pour les fournitures et à 19.10 € celui alloué à l'achat de petits matériels, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Le crédit attribué à l'achat des prix de fin d'année est fixé à 6.10 €.

5/ Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire fait part des achats en cours et à venir :
 - o Réfrigérateur cantine
 - o Réfrigérateur Espace Jules Dehaene
 - o Débroussailleuse
 - o Nettoyeur haute pression
 - o Broyeur
 - o Illuminations de Noël avec changement de motifs rue de l'Eglise et route de Merckeghem et décoration du tilleul sur la place.
- M. le Maire indique que la subvention Plan de Relance, école numérique, a été accordée. Montant de la subvention 3 250 € pour 4 700 € de dépenses en achats, services et

ressources. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- M. le Maire indique que la Sous-Préfecture a donné son accord pour l'organisation de la Ducasse et du feu d'artifice selon le protocole sanitaire transmis. Le respect des gestes barrières sera de rigueur : masques et distanciation sociale.
- M. le Maire informe que la société IMWO a terminé la viabilisation des terrains du lotissement rue de l'Eglise. La société Flandre Opale Habitat va débiter les travaux de viabilisation du terrain rue Dezitter cet été.

Marie Noëlle AGEZ rappelle l'organisation d'un barbecue en cantine scolaire le 6 juillet 2021.

Stéphane MISSIAEN interroge au sujet du fauchage le long des voiries communales. Laurent VANPOUILLE indique qu'une nouvelle broyeuse est en cours d'acquisition.

Les membres du conseil municipal demandent que soit rappelée, aux propriétaires de haies le long des trottoirs, la nécessité de tailler les haies pour respecter la circulation des piétons.

Le passage du jury communal des maisons fleuries aura lieu le jeudi 1er juillet 2021 à partir de 13 h 30.

La secrétaire de séance,
Christine KIECKEN



Le Maire,
Pierre MARLE

